

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6374**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

MASTER : MASTER Management spécialité Développement international des PME-PMI

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Caen Normandie, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Recteur de l'académie, Directeur, Président de l'université de Caen, MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

31 Echanges et gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel évalue les conditions du développement international d'une entreprise Il gère la dimension transversale des affaires internationales de l'entreprise et maîtrise les techniques et outils spécifiques aux affaires internationales.

Il encadre et met en place une politique d'internationalisation.

Pratique significative de l'Anglais des affaires, doublée d'une pratique de l'Allemand et de l'Espagnol des affaires, avec une sensibilité (option) au Chinois

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité est étroitement lié au profil de l'étudiant et à la taille de l'entreprise. Le recrutement en Master « Développement international de la PME-PMI », se fait à destination des étudiants qui ont un parcours significatif à l'international (formation, expérience personnelle dans un cadre cross-culturel, stage à l'étranger, ..) doublée d'une maîtrise des langues étrangères.

Le type d'entreprise ciblé par ce master est la PME-PMI, où les fonctions export à part entière n'ont pas le même poids que dans la grande entreprise. Dans ce type de structure, les responsabilités se font de manière transversale en étroite relation avec la Direction, voire l'entrepreneur propriétaire. C'est la polyvalence qui prime au dépend de la spécialisation.

Responsable administratif et financier à l'international, Responsable des ventes export, Audit-export, Chef de projet à l'international, Interprétariat,

Acheteur international, sourcing, Chef de zone import/export,

Directeur commercial export, cadre technico-commercial à l'international,

Responsable d'un service export,

Dirigeant de PME-PMI internationalisées

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1205 : Direction administrative et financière

M1102 : Direction des achats

M1707 : Stratégie commerciale

D1407 : Relation technico-commerciale

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Master sur une année, accessible à un niveau BAC+4, soit 240 ECTS (diplôme ou validation des acquis). 2 semestres de septembre à septembre (session de rattrapage en septembre). 1er semestre : 30 ECTS et 11 UE : UE 1 Stratégie et Marketing - 2 ECTS, UE2 Gestion-Finance - 2 ECTS, UE 3 Environnement Juridique et Fiscal des Affaires Internationales - 3 ECTS, UE 4 Développement des Marchés Etrangers - 2 ECTS, UE 5 Marketing Opérationnel - 4 ECTS, UE 6 Logistique - 3 ECTS, UE 7 Anglais des Affaires - 3 ECTS, UE 8 Espagnol/Allemand des Affaires - 3 ECTS, UE 9 Chinois - Néant, UE 10 Projet et Pratiques Professionnelles - 6 ECTS, UE 11 Enseignement libre - 2 ECTS ; 2°semestre : 30 ECTS : UE 12 Stage et Grand Oral - 30 ECTS.

Dispositif de formation décliné en formation initiale en présentiel.

Contrôle des connaissances : L'admission au Master « Développement international de la PME-PMI », est conditionnée à l'obtention d'une moyenne générale minimum de 10 sur 20. Une session d'examen est organisée à l'issue de chaque semestre d'enseignement ainsi qu'une 2ème session unique en septembre pour les deux semestres. Le jury délibère à l'issue de chaque session d'examen sanctionnant un semestre ainsi qu'à l'issue de la 2ème session. Dès lors qu'un semestre est validé par le jury, toutes les unités d'enseignement constitutives de ce semestre sont acquises et ne peuvent, en aucun cas, être repassées en 2ème session. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits. Les UE acquises confèrent les crédits européens correspondants. La compensation est totale, pour autant que l'étudiant n'ait pas obtenu une note égale à 0 à une (ou plusieurs) UE, tant à la première session qu'à la deuxième session.

- entre les deux semestres sur la base de la moyenne générale obtenue à chaque semestre

- entre les UE

- et, le cas échéant, entre les éléments constitutifs d'UE.

Coefficient, nature et durée des épreuves : UE 1 coeff 1, écrit de 2h. UE 2 coeff 1, écrit de 2h. UE 3 coeff 1,5 écrit de 1h. UE 4 coeff 1, dossier par étudiant. UE 5 coeff 2, dossier écrit, travaux de groupe, oral. UE 6 Coeff 1,5, écrit. UE 7 coeff 2, oral. UE 8 coeff 2, oral. UE 9 coeff néant, oral. UE 10 coeff 7, oral, travaux de groupe. UE 11 coeff 1, assiduité. UE 12 coeff 18, Mémoire, oral.

Bénéfice des composantes acquises : capitalisation sans condition de durée de toutes les UE pour lesquelles une note au moins égale à 10 sur 20 a été obtenue. L'autorisation de préparation sur plusieurs années est prononcée par un jury composé des enseignants du diplôme.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants chercheurs et vacataires du master
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants chercheurs et vacataires du master
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Enseignants chercheurs et vacataires du master
Par expérience dispositif VAE	X	Commission de validation des acquis présidée par un Professeur des Universités et composée de 50% de professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 14 janvier 2005 Master Sciences de gestion et du management spécialité Développement international des PME-PMI, Arrêté du 16 septembre 2008 Master Management spécialité Développement international des PME-PMI.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

[www.iae.unicaen.fr](http://www.iae.unicaen.fr) Réseau intranet de l'IAE de Caen Basse-Normandie

**Autres sources d'information :**

[www.unicaen.fr](http://www.unicaen.fr) - [www.reseau-iae.org](http://www.reseau-iae.org)

**Lieu(x) de certification :**

Université de Caen Basse-Normandie

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**